

ISSN 0835-6165

COMMUNIQUÉ

**Une publication du
Conseil du Premier ministre
sur la condition des personnes handicapées**



Édition hiver 2010

Téléphone : (506) 444-3000 ou 1-800-442-4412

Télécopieur : (506) 444-3001

Courriel : pcsd@gnb.ca

Site Web : www.gnb.ca/conseil

This newsletter is available in English!

Table des matières

Mot de la présidente	1
Aider les Néo-Brunswickois à gérer les frais de chauffage domestique.....	2
Supplément de chauffage.....	2
Supplément amélioré de chauffage en cas d'urgence.....	3
Allocation de chauffage.....	3
Rétablissement du Programme d'aide pour l'énergie domestique.....	3
Télé-Soins 811 maintenant accessible par le biais du service ATS.....	4
Des clients qui ont réussi : <i>Inspiring Journeys, Inspiring Success</i>	5
Sécurité des fauteuils roulants en transit	5
Le 3 décembre – Journée internationale des personnes handicapées	6
Barry Freeze se retire du Conseil	7
Services de bibliothèque à la portée de tous : projet pilote de modèle de services pour les personnes incapables de lire les imprimés	8
SSSPH 2011.....	9
Fonds pour l'accessibilité.....	10
Les groupes locaux sont invités à former des réseaux communautaires d'inclusion	10
Régime enregistré d'épargne-invalidité – De quoi s'agit-il?	11
Servir plus que du café.....	12
Station d'essence plein-service au Nouveau-Brunswick.....	14
Joyeuses Fêtes!	14

Mot de la présidente



Au nom du Conseil du Premier ministre, j'aimerais remercier sincèrement Barry Freeze et Patricia Kirby pour leur contribution au travail du Conseil ces dernières années. Barry et Patricia ont récemment démissionné du Conseil après plusieurs années de service et je tiens à leur dire que j'ai beaucoup apprécié leur soutien continu et leur ardeur au travail.

Barry siège au Conseil depuis 1999, occupant divers postes dont celui de président de 2003 à 2006. Il demeure un fervent défenseur de la vie active pour tous, en particulier les personnes handicapées, et est membre de longue date de l'Alliance de vie active des Canadiens/Canadiennes ayant un handicap. L'appui qu'il a su donner à toutes les directives et initiatives du Conseil nous aura été d'un immense secours.

Patricia a longtemps aidé, par son poste à l'University of New Brunswick, à orienter la prestation des services aux personnes handicapées. Membre du corps professoral de l'UNB depuis 2005, sa contribution à l'avancement de la recherche universitaire sur les apprenants en difficulté est reconnue d'un bout à l'autre du Canada. Elle s'est jointe au Conseil en 2007 comme représentante de la région de Fredericton; son travail nous aura été fort utile.

La contribution de ces deux membres du Conseil est grandement appréciée et je leur souhaite tout le succès possible dans leurs futures entreprises.

Le 3 décembre, le Conseil publiera le troisième rapport d'étape de la *Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées – La voie vers l'autosuffisance et l'inclusion des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick*. Jusqu'ici, le gouvernement a fait des progrès considérables pour ce qui est d'aider la province à devenir une société plus ouverte à tous. Il reste cependant beaucoup à faire encore au chapitre de l'éducation, de l'emploi, des transports, de l'accès à l'information et de l'aménagement pour un accès facile. J'espère qu'au fur et à mesure que la province se rapprochera de son objectif d'autosuffisance, notre nouveau gouvernement continuera de reconnaître le rôle des personnes handicapées dans l'orientation de la politique sociale.



Mot de la directrice générale

Maintenant que ma première année à titre de directrice générale tire à sa fin, je me dois de remercier sincèrement le Conseil et son personnel de leur appui. Ce fut une année de changement, et pour le Conseil et pour le bureau, alors que nous continuons de faire avancer la province vers l'inclusivité.

L'année qui s'en vient aura sans doute son lot de défis pour le Conseil qui a à cœur d'aider les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à assumer leur rôle dans la société. Diverses initiatives gouvernementales devraient être lancées dans les mois à venir en ce qui concerne les soins de longue durée, la santé mentale, les services aux aînés et l'intégration scolaire. En ma qualité de directrice générale, j'ai siégé à divers groupes de travail dans l'espoir que les nouvelles politiques reflètent mieux les besoins des personnes ayant un handicap. La communauté des personnes handicapées a investi beaucoup d'efforts dans les consultations du gouvernement et j'espère bien que nos commentaires joueront un rôle important dans les initiatives futures.

J'aimerais profiter de l'occasion, au nom du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, pour vous souhaiter à tous et à toutes de joyeuses fêtes : santé, bonheur et prospérité pour 2011.

« Inspirez-vous du passé, vivez dans le présent, travaillez pour le futur. » – *Abraham Geiger*

Aider les Néo-Brunswickois à gérer les frais de chauffage domestique

Si vous ne parvenez pas à payer les frais de chauffage de votre maison cet hiver, vous pourriez être admissible à l'un des trois programmes offerts par le ministère du Développement social :

- supplément de chauffage
- prestations en cas d'urgence
- supplément de carburant combustible



Supplément de chauffage

Aperçu : Le supplément de chauffage vise à fournir une aide aux foyers admissibles pour qu'ils puissent couvrir les coûts associés au chauffage d'hiver. Le supplément ordinaire de chauffage est disponible chaque année, de novembre à avril, aux prestataires de l'aide sociale qui répondent aux critères d'admissibilité.

Admissibilité : Le supplément de chauffage permet d'aider à couvrir certains des coûts associés au chauffage d'hiver, en sus de ce qui est compris dans le taux d'aide de base. L'admissibilité est déterminée au cas par cas.

Supplément amélioré de chauffage en cas d'urgence

Aperçu : Le supplément amélioré de chauffage en cas d'urgence vise à aider les ménages à faible revenu du Nouveau-Brunswick à compenser les coûts associés à l'énergie.

Admissibilité : Tous les ménages néo-brunswickois qui se trouvent en situation d'urgence peuvent présenter une demande pour le supplément amélioré de chauffage en cas d'urgence. L'admissibilité est déterminée au cas par cas.

Description : Un supplément d'un maximum de 550 \$ par année civile peut être offert aux ménages du Nouveau-Brunswick admissibles, qu'ils reçoivent ou non de l'aide sociale. Cet avantage est fourni aux demandeurs admissibles, peu importe le type de chauffage qu'ils utilisent.

Allocation de chauffage

Aperçu : L'allocation de chauffage fournit une aide pour les frais de chauffage des ménages subventionnés dans des programmes de location de Développement social et dans des projets à but non lucratif dont les loyers sont subventionnés par le ministère. L'allocation de chauffage fait partie du calcul du paiement du loyer des clients subventionnés dans le cadre de ces programmes et sert à réduire leurs paiements mensuels du loyer.

Admissibilité : Les clients admissibles sont les ménages qui paient leurs propres factures de chauffage et qui sont dans des logements appartenant à Développement social ou dans des projets de logement à but non lucratif dont les loyers sont subventionnés par le ministère.

Pour plus de renseignements sur ces programmes, veuillez communiquer avec le bureau le plus près de chez vous :

Péninsule acadienne : 1-866-441-4149

Chaleur : 1-866-441-4341

Edmundston : 1-866-441-4249

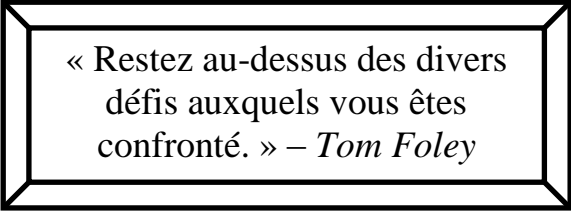
Fredericton : 1-866-444-8838

Miramichi : 1-866-441-4246

Moncton : 1-866-426-5191

Restigouche : 1-866-441-4245

Saint John: 1-866-441-4340



« Restez au-dessus des divers défis auxquels vous êtes confronté. » – *Tom Foley*

Rétablissement du Programme d'aide pour l'énergie domestique

Le gouvernement provincial rétablit le Programme d'aide pour l'énergie domestique, qui devrait apporter une aide à 55 000 Néo-Brunswickois.

Le ministre des Finances, Blaine Higgs, a déposé une modification à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, laquelle représente la première étape visant à rétablir le programme - un engagement énoncé dans Le Nouveau-Brunswick d'abord.

« Nous sommes heureux de reprendre ce populaire programme, qui a aidé tant de gens de la province par le passé, a déclaré M. Higgs. Il contribuera énormément à aider les personnes qui ont de la difficulté à payer pour le chauffage de leur domicile durant les mois les plus froids de l'année. »

Il est prévu que lorsque la modification sera adoptée à l'Assemblée législative, les Néo-Brunswickois pourront demander une prestation de 100 \$ envers leurs besoins en matière de chauffage, à compter de janvier 2011. Pour être admissible à cette prestation, le revenu familial doit être inférieur à 28 000 \$ par année.

Le Programme d'aide pour l'énergie domestique sera administré par le ministère des Finances. Les clients potentiels sont invités à communiquer avec le ministère au début de janvier pour obtenir les formulaires de demande. Le numéro à composer est le 506-453-2451.

Télé-Soins 811 maintenant accessible par le biais du service ATS



Depuis le 18 novembre, les personnes sourdes et malentendantes du Nouveau-Brunswick ont maintenant accès à Télé-Soins par l'entremise des systèmes ATS. En tapant sur un clavier standard, une personne qui est sourde peut communiquer sans la nécessité d'avoir une 3^{ème} partie impliquée. Les compagnies de téléphone ont fourni, depuis de nombreuses années, un service de relais pour les personnes sourdes. Un opérateur équipé d'un dispositif de TTY faciliterait les appels.

Pendant les quinze dernières années au Nouveau-Brunswick, les résidents ont eu accès à une infirmière 24 heures par jour, sept jours par semaine en composant le 811. Le service, créé en 1995, a répondu à plus de deux millions d'appels. Cette année, la province estime qu'un ménage sur cinq utilisera ce service. 72 pour cent des appelants qui ont indiqué prévoir se rendre au service d'urgence ont été réorientés par l'infirmière de Télé-Soins à un point de service plus approprié. Cela signifie une expérience moins stressante pour les familles, tout en rendant notre système de soins de santé plus efficace.

Le Conseil du Premier ministre se réjouit de cette approche novatrice à servir tous les résidents au Nouveau-Brunswick, y compris ceux qui sont sourds.

Les personnes qui utilisent un ATS peuvent maintenant composer le 1-866-213-7920, 24 heures par jour, 7 jours par semaine et être connectés à une infirmière.

Des clients qui ont réussi : *Inspiring Journeys, Inspiring Success*

La Société canadienne de développement social (SCDS) a le plaisir d'annoncer le lancement de son livre *Inspiring Journeys, Inspiring Success*. Ce livre fait ressortir l'esprit d'innovation, la créativité, la détermination et le courage de personnes qui ont su surmonter bien des obstacles pour lancer leur propre entreprise. Les cas de réussite qui y sont présentés viennent des diplômés des programmes Compétences en affaires et Création d'entreprises axées sur Internet à l'intention des entrepreneurs, de la SCDS; ces deux programmes sont offerts en ligne. Vous pouvez lire ce livre en ligne à l'adresse www.cssd-web.org.

« La plupart de nous passons beaucoup de temps à rêver à l'avenir, sans jamais nous rendre compte qu'il arrive un petit peu à la fois chaque jour »
– *Auteur inconnu*

Sécurité des fauteuils roulants en transit

Quand on applique brusquement les freins ou, pire encore, lorsqu'une collision se produit, toute chose ou personne mal attachée à bord d'un véhicule devient un projectile!

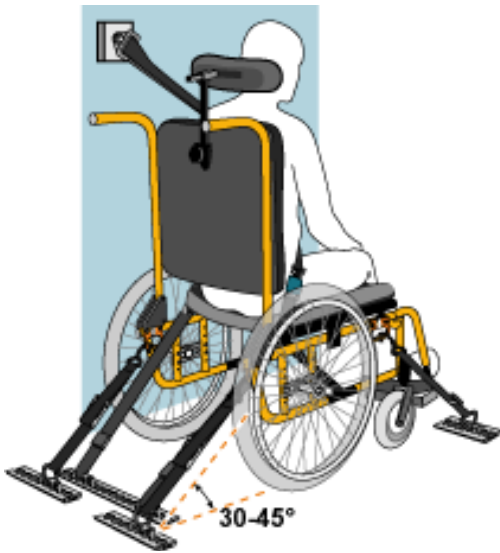
Si un appareil de mobilité n'est pas correctement attaché et que le véhicule arrête subitement, le fauteuil roulant et son passager seront projetés. Cela semble évident, mais ces derniers temps, le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées a été informé de plusieurs cas au Nouveau-Brunswick où des utilisateurs d'aides à la mobilité n'avaient pas bien été attachés lors de déplacements dans des véhicules adaptés.

Le défaut de bien attacher un fauteuil roulant ou un cyclomoteur fera en sorte que le passager sera propulsé avec son appareil, le poids de la personne et de ce dernier étant multiplié par la vitesse de déplacement du véhicule. Au mieux, le passager tombera de l'appareil de mobilité, ce qui constitue une expérience déplaisante pour quiconque et encore plus pour une personne handicapée. Au pire...

QUOI FAIRE ET NE PAS FAIRE

- N'inclinez pas le fauteuil roulant, car il serait bien possible que la personne glisse sous la ceinture diagonale et tombe de son siège.
- Ne bloquez pas ou n'entravez pas la respiration de la personne. Même si le passager ou le fauteuil roulant sont très bien attachés, si la respiration est limitée, le voyage pourra s'avérer dangereux et très inconfortable.
- N'accrochez jamais une ceinture de sécurité et ne fixez jamais d'attaches aux appuis bras ou à des objets attachés au fauteuil roulant.
- En l'absence de points d'attache sur un fauteuil roulant, fixez les attaches seulement aux joints soudés sur l'appareil de mobilité ou à d'autres pièces de structure où des boutons d'acier trempé indiqués par six bosses retiennent le châssis.

- Ne fixez pas d'attaches à des pièces mobiles ou réglables comme des roues ou des repose-pieds. Puisque les pièces mobiles d'un fauteuil roulant ou d'un cyclomoteur ne sont pas conçues pour résister à la force d'un objet se déplaçant à une vitesse accélérée, toute attache fixée constituera le premier point de fragilité.
- Veillez toujours à ce que le passager utilise adéquatement sa ceinture de sécurité, y compris la bretelle. Ces dispositifs peuvent causer un tort considérable s'ils sont attachés par-dessus des tissus mous.
- Utilisez toujours les attaches appropriées et veillez à ce qu'elles soient fixées conformément aux instructions du fabricant.
- Assurez-vous que les passagers font face vers l'avant. Les fauteuils roulants, les ceintures de sécurité et les attaches sont conçus pour fonctionner avec un passager faisant face vers l'avant.
- Enlevez tous les accessoires comme des tables plateaux pendant le transport. Si le véhicule devait arrêter soudainement, ceux-ci pourraient se détacher facilement et blesser d'autres passagers.



Le 3 décembre - Journée internationale des personnes handicapées

Le 3 décembre, Conseil du Premier ministre a célébré une fois de plus la Journée internationale de l'Organisation des Nations Unies des personnes handicapées, créée en 1992 suite à la Décennie des Personnes Handicapées.



Nous profiterons de cette journée pour lancer le nouveau rapport d'étape de la *Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées - La voie vers l'autosuffisance et l'inclusion des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick*. Le premier rapport a été publié en 2007 à la suite d'une enquête menée auprès des consommateurs et des intervenants à l'échelle de la province. Y étaient représentés plus de 1 200 résidents du Nouveau-Brunswick touchés, directement ou indirectement, par un handicap. Ce troisième rapport d'étape peut être téléchargé de notre site Web ou obtenu en communiquant avec le bureau (voir nos coordonnées à la dernière page).

De plus, Anna MacQuarrie, directrice des politiques et des programmes de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, se joindra à nous pour discuter de la ratification par le Canada de ce traité international historique. M^{me} MacQuarrie a joué un rôle de premier

plan dans cette initiative. Grande protectrice des personnes handicapées, elle continue de faire sa marque dans le mouvement de défense des droits des personnes handicapées au Canada.

En mars 2010, la Chambre des communes a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui comprend huit principes généraux.

« Les principes de la présente Convention sont :

- a) Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes;
- b) La non-discrimination;
- c) La participation et l'intégration pleines et effectives à la société;
- d) Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité;
- e) L'égalité des chances;
- f) L'accessibilité;
- g) L'égalité entre les hommes et les femmes;
- h) Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité. »

Après la présentation de M^{me} MacQuarrie, le 3 décembre, nous espérons afficher un compte rendu des activités de la matinée dans la partie multimédia du site Web du Conseil du Premier ministre.

Barry Freeze se retire du Conseil



Barry Freeze, qui siège au Conseil depuis 1999, a décidé de tirer sa révérence. À la question de savoir ce qui l'a amené à prendre cette décision, il répond : « Il y a un grand nombre de personnes à Saint-Jean qui ont beaucoup d'expérience dans le mouvement pour la défense des personnes handicapées. Leurs compétences peuvent être très utiles au Conseil. »

Dans sa vie de tous les jours, Barry travaille aux Services des loisirs de la ville de Saint John. Marié depuis 26 ans et père de deux filles, il est un acteur important dans le milieu des sports mineurs de la ville.

Par son travail au sein du Conseil du Premier ministre, de l'Alliance de vie active des Canadiens/Canadiennes ayant un handicap et d'autres organisations, il a constitué un réseau qui va bien au-delà de Saint John. Pour de nombreuses personnes qui œuvrent dans le domaine des loisirs, Barry est devenu celui à qui il faut s'adresser quand il s'agit d'éliminer certains des obstacles qui empêchent les personnes handicapées de mener une vie active. « Les loisirs, c'est important pour tout le monde, dit-il, y compris les personnes handicapées. »

Au cours des années qu'il a consacrées au Conseil, Barry a assisté à d'importantes réalisations, dont l'avancement de l'intégration scolaire, l'établissement par le gouvernement du Nouveau-Brunswick d'un programme d'oxygénothérapie et d'assistance respiratoire et le récent déploiement du Programme de soutien aux personnes ayant un handicap. Pour ce qui est des défis qu'il reste à relever pour le Conseil, il croit qu'un jour, le moment propice viendra. C'est ce dévouement envers l'amélioration de la vie des personnes handicapées qui a fait de lui un membre aussi utile du Conseil. « Même si je quitte le Conseil du Premier ministre, je compte demeurer très actif au sein de la communauté des personnes handicapées et continuer de défendre leur droit à une vie active et en santé. »

« Barry a été un immense atout pour le Conseil et nous le remercions pour ses nombreuses années de service, ajoute Christyne Allain, directrice générale du Conseil du Premier ministre. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec lui dans une capacité différente et nous lui souhaitons bonne chance dans ses projets futurs. »

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées aimerait remercier Barry Freeze de son importante contribution à l'amélioration de la vie des résidents du Nouveau-Brunswick.

« Dans les bonnes circonstances, avec rien de plus que des rêves, de la détermination et la liberté d'essayer, les gens font toujours des choses extraordinaires. » – *Dee Hock*

Services de bibliothèque à la portée de tous : projet pilote de modèle de services pour les personnes incapables de lire les imprimés



Le 19 avril 2010, le Service de bibliothèque publique du Nouveau-Brunswick (SBPNB) a lancé Services de bibliothèque à la portée de tous : projet pilote de modèle de services pour les personnes incapables de lire les imprimés. Grâce à ce nouveau modèle de services, le SBPNB aspire à éliminer les obstacles entre les ressources de la Bibliothèque et les personnes qui sont incapables de lire les imprimés courants pour diverses raisons, dont la perte de vision, une incapacité physique qui les empêche de tenir ou de manipuler un livre ou un handicap qui gêne la compréhension, tel un trouble d'apprentissage ou une complication liées à un accident vasculaire cérébral ou une blessure à la tête.

Dans le cadre du projet pilote, sept bibliothèques publiques dans la province ont été équipées de postes de travail accessibles. Cela comprend une unité MERLIN CCTV, qui peut agrandir les images jusqu'à 60 fois leur taille d'origine et un poste de travail adaptable équipé d'un clavier à

gros caractères, d'une souris à boule, d'un scanner, d'écouteurs et d'un logiciel qui permet d'agrandir l'information à l'écran (ZoomText), d'entendre le texte imprimé ou électronique numérisé (OpenBook), d'interagir avec l'ordinateur par le biais de touches et d'une rétroaction verbale de l'ordinateur (JAWS), et d'utiliser une panoplie d'outils de lecture (Kurzweil 3000).

Chacune de ces technologies peut ouvrir la porte au monde de la littérature pour toute personne ayant une déficience en ce qui concerne la lecture des imprimés. Il ne faut pas s'identifier comme étant incapable de lire les imprimés pour accéder aux postes de travail spécialement équipés. Cependant, pour les personnes qui le désirent, la Bibliothèque publique du Nouveau-Brunswick peut, en vertu d'un accord spécial avec la Bibliothèque de l'INCA pour les aveugles et le Service québécois du livre adapté (SQLA), leur donner accès aux livres, aux vidéos descriptives et à diverses ressources imprimés/braille.

Les sept bibliothèques publiques qui participent à ce projet pilote sont les suivantes :

- Bibliothèque du centenaire de Campbellton;
- Bibliothèque publique Mgr-W.-J.-Conway d'Edmundston;
- Bibliothèque publique de Fredericton;
- Bibliothèque publique de Chatham, à Miramichi;
- Bibliothèque publique de Moncton;
- Bibliothèque publique de Kennebecasis, à Quispamsis;
- Bibliothèque publique de Saint John, succursale centrale.

Le projet pilote se terminera le 30 novembre 2010. Une fois terminé, le service de la Bibliothèque publique du Nouveau-Brunswick s'efforcera d'équiper chacune des 63 succursales de la province d'un poste de travail adapté.

Pour plus d'information sur cette initiative d'accessibilité, veuillez communiquer avec votre bibliothèque locale ou avec Elvira Embser-Herbert, bibliothécaire, Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, 506-444-3693.

SSSPH 2011

Marquez vos calendriers et participez !

Du 29 mai au 4 juin 2011 aura lieu la 24^e campagne de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (SSSPH) du Nouveau-Brunswick. Chaque année, les organisations communautaires du Nouveau-Brunswick tiennent toutes sortes d'événements visant à aider la collectivité à mieux comprendre les défis et les capacités des personnes handicapées. Cette année, le thème sera une fois de plus « Oui nous pouvons ! ». Nous espérons mettre en évidence les nombreux succès que les



collectivités, les particuliers, le gouvernement et les entreprises ont réalisés en travaillant ensemble à la création de communautés inclusives et accueillantes.

Vos idées sont toujours les bienvenues.

Visitez le site Web de la SSSPH 2011 :

<http://www.gnb.ca/0048/DAW2011/IndexDAW2011-f.asp> pour les annonces de concours, événements et autres renseignements. Pour vous impliquer ou pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec le bureau du Conseil du Premier ministre.

Fonds pour l'accessibilité

Le Fonds pour l'accessibilité soutient, partout au Canada, des projets communautaires qui améliorent l'accessibilité, atténuent les obstacles et permettent aux Canadiens handicapés de participer à la vie de leur collectivité et d'y contribuer.

Le gouvernement du Canada continue de miser sur ce programme destiné aux personnes handicapées, mis en œuvre avec succès de 2007 à 2010, en lui affectant un montant supplémentaire de 45 millions de dollars, répartis sur les trois prochaines années.

Bien que le Fonds pour l'accessibilité continue d'accorder une aide financière pour des projets de petite envergure, le budget de 2010 en étend l'admissibilité aux projets de moyenne envergure, ce qui aidera les collectivités à entreprendre des projets de réaménagement plus importants ou à établir des partenariats pour se doter de nouvelles installations.

Volet Projets de moyenne envergure du Fonds pour l'accessibilité 2010 :

http://www.rhdcc.gc.ca/fra/condition_personnes_handicapees/fpa/adp/index.shtml

Date limite : le 13 janvier 2011

Les groupes locaux sont invités à former des réseaux communautaires d'inclusion

La Société de l'inclusion économique et sociale invite les groupes locaux à présenter des demandes en vue de former douze réseaux communautaires d'inclusion dans la province.

« Ces réseaux constitueront un forum inclusif pour coordonner les efforts de réduction de la pauvreté au niveau local, d'expliquer la ministre du Développement social, Sue Stultz, coprésidente avec quatre autres personnes de la Société de l'inclusion économique et sociale. Nous encourageons l'ensemble des résidents, des organisations communautaires, des

entreprises locales, des organismes gouvernementaux et des collectivités à participer à leur réseau local. »

Léo-Paul Pinet, autre coprésident de la Société, précise que la délimitation des réseaux est fondée sur les relations traditionnelles entre les collectivités et les limites régionales du ministère du Développement social.



« Maintenant que les limites des réseaux ont été établies, la Société est prête à agir en encourageant les efforts de réduction de la pauvreté au niveau local, précise M. Pinet. Nous nous attendons à ce que les intervenants communautaires aient hâte de s'organiser et de demander à être reconnus comme réseau communautaire d'inclusion. »

En vertu de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*, la Société peut reconnaître un réseau communautaire d'inclusion à condition que le groupe local ait établi une structure de gouvernance et de décision, qui comprend un conseil auquel sont représentés le secteur des entreprises, le gouvernement, le secteur sans but lucratif et des résidents qui vivent ou qui ont vécu dans la pauvreté.

Un réseau proposé doit avoir au moins deux lettres d'appui des collectivités situées dans leur région géographique. Il doit également pouvoir obtenir des ressources communautaires de diverses sources, être en mesure de répondre aux besoins linguistiques des deux collectivités de langue officielle et avoir un processus acceptable et transparent pour la gestion des fonds.

Les organisations qui souhaitent former un réseau sont invitées à présenter leur demande et un plan préliminaire à la Société de l'inclusion économique et sociale au plus tard le 22 décembre 2010. On peut se procurer en ligne des détails supplémentaires sur la marche à suivre pour devenir un réseau communautaire d'inclusion, y compris une carte des douze régions.

Société de l'inclusion économique et sociale : www.gnb.ca/poverty.

Régime enregistré d'épargne-invalidité - De quoi s'agit-il?



Le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) est un régime d'épargne conçu pour aider les parents et toute autre personne à accumuler de l'épargne et à assurer ainsi la sécurité financière à long terme d'une personne qui a droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées (montant pour personnes handicapées).

Les cotisations au REEI ne sont pas déductibles d'impôt et peuvent être faites jusqu'à la fin de l'année où le bénéficiaire atteint l'âge de 59 ans. Les cotisations retirées

ne sont pas incluses dans le revenu du bénéficiaire lorsqu'elles sont payées à partir d'un REEI. Cependant, la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (subvention), le Bon canadien pour l'épargne-invalidité (bon) ainsi que les revenus de placement accumulés dans le cadre du régime sont inclus dans le revenu du bénéficiaire aux fins d'impôt lorsqu'ils sont payés à partir du REEI.

Ce programme, introduit pour la première fois en 2008, fournit des fonds de contrepartie pour les cotisations à un REEI. Toutes les banques à charte canadiennes offrent maintenant ces plans.

Pour les détails et les conditions d'admissibilité, veuillez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada à :

Téléphone: 1-800-959-7383

ATS : 1-800-665-0354

Site Web : <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/tpcs/rdsp-reei/menu-fra.html>

Servir plus que du café

Par CAROLINA PERROTTI

De Business Takes Action, un programme de Manufacturiers et Exportateurs du Canada

Mark Wafer, propriétaire de sept restaurants Tim Hortons à Toronto, a embauché plus de 50 personnes ayant des déficiences intellectuelles sur une période de quinze ans. Ravi de pouvoir parler de certaines de ses nombreuses réussites « pratiques » avec l'équipe Business Takes Action (BTA), il a préféré correspondre par l'entremise de son BlackBerry puisqu'il est né avec une capacité auditive de 20 %. Avant de devenir propriétaire de multiples franchises, M. Wafer faisait de bonnes affaires dans l'industrie de l'automobile et était un passionné de la course automobile; il a d'ailleurs remporté un championnat grâce à son attitude positive. Son parcours vers le succès professionnel n'a pas toujours été facile : il a été mis à la porte par plusieurs employeurs qui ne comprenaient tout simplement pas ou qui ne savaient pas comment s'adapter à un employé sourd. La perception des personnes ayant un handicap est en train de changer pour le mieux et les employeurs sont davantage sensibilisés. Ayant personnellement eu à surmonter des obstacles à l'emploi, M. Wafer encourage les entreprises à offrir des possibilités d'emploi aux personnes handicapées.



« Faire passer une entrevue d'emploi à une personne handicapée, ce n'est pas différent que d'en faire passer une à un candidat non handicapé. » M. Wafer souligne que le plus important est de trouver une bonne correspondance entre l'emploi et le candidat, en mettant l'accent sur les capacités du candidat. Il explique l'importance de développer la confiance chez les candidats handicapés, même s'il n'y a qu'un seul candidat pour le poste. « Lorsqu'un candidat ayant une

déficiência intellectuelle reçoit une offre d'emploi, son niveau d'excitation est aussi élevé que s'il avait gagné à la loterie, explique-t-il. Les mythes qui entourent l'embauche de personnes handicapées sont leur principal obstacle. L'obtention d'un emploi intéressant et bien rémunéré est extrêmement précieuse pour eux. C'est pourquoi un employé handicapé est souvent un de nos meilleurs employés. » Dans les restaurants de M. Wafer, la durée moyenne de travail d'un employé handicapé est de sept ans – comparativement à un an et demi pour un employé non handicapé. Selon son expérience, un faible roulement du personnel offre de nombreux avantages concrets pour son entreprise, notamment la réduction des frais continus liés à la formation des nouveaux employés, à l'achat d'uniformes et à l'administration et l'augmentation de la productivité.

« Nous sommes toujours en train d'étudier la question. » Telle est l'excuse la plus courante de certaines grandes entreprises qui prônent la diversité dans leurs dépliants à papier lustré, mais qui n'ont pas embauché la moindre personne handicapée.

M. Wafer souligne que la sensibilisation des employeurs est un élément clé des pratiques d'inclusion et il ne cesse de rencontrer des employeurs potentiels afin de faire passer son message. La communication bilatérale entre des employeurs potentiels et des groupes de soutien comme Community Living Toronto (CLT) aide à placer des employés handicapés. Cet organisme se concentre sur les candidats ayant des déficiences intellectuelles et offre des formateurs en milieu de travail afin d'aider les candidats à acquérir les compétences nécessaires. M. Wafer a vu plusieurs grandes entreprises prôner la responsabilité sociale pendant des années sans pratiquer ce qu'elles prêchent, même après avoir fait les premiers pas en invitant des candidats à solliciter des postes dans un milieu de travail inclusif. La publicité seule ne suffit pas et les employeurs doivent se tourner vers les groupes de soutien pour trouver des candidats. « Un milieu de travail diversifié et inclusif n'est pas une mode, c'est le tissu de notre communauté et tout le monde a droit aux mêmes possibilités en ce qui a trait au logement, à l'éducation, au revenu et à l'accès à l'emploi, » dit-il. Il croit que le Canada a fait des progrès pour ce qui est de changer la perception des employeurs face à l'embauche de personnes handicapées. Son message est clair et inspirant : « Nos gouvernements créent des lois et nous pouvons, avec le milieu des affaires, jouer un rôle de premier plan dans l'implantation des pratiques d'inclusion. »

Réimprimé (et traduit) avec la permission de Business Takes Action (BTA), une initiative de [Manufacturiers et Exportateurs du Canada](http://www.manufacturersandexporters.ca) visant à promouvoir les avantages qu'il y a à embaucher des personnes handicapées qualifiées pour combler les pénuries de main-d'oeuvre. <http://www.businesstakesaction.ca/>

« Vous êtes la seule personne qui peut décider où vous voulez aller et comment vous allez y arriver. » – *Terry Bowden*

Station d'essence plein-service au Nouveau-Brunswick

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées a publié une liste de stations-service dans toute la province offrant le service complet sur notre site Web. La liste inclut les stations-service qui offrent un service complet ou un service sur demande. Les conducteurs peuvent obtenir de l'aide pour faire le plein en appelant à l'avance ou en klaxonnant à leur arrivée. Même si de nombreuses entreprises fournissent un service complet à la pompe, les clients devront peut-être pénétrer dans les locaux pour payer leur achat. Dans plusieurs cas, une station à service complet a des locaux qui ne sont pas accessibles en fauteuil roulant. Compte tenu de la prévalence des cartes de crédit et de débit à NIP, cela peut créer des défis supplémentaires. On ne doit en aucun cas donner son numéro à quiconque. Les consommateurs pourraient payer leurs achats à l'aide d'argent comptant ou en demandant à leurs émetteurs de cartes de crédit de valider les transactions sans avoir à entrer un NIP.



Tous les efforts sont déployés pour nous assurer que cette liste est exacte et complète. Cependant, le Conseil du Premier ministre n'offre aucune garantie directe ou implicite quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de la liste. Si vous relevez des erreurs ou connaissez l'existence d'autres stations à service complet, nous vous prions de nous communiquer l'information pertinente : par téléphone au 506-444-3000 à Fredericton ou 1-800-442-4412 ou par courriel à pcsd@gnb.ca avec, comme objet, « stations d'essence à service complet ». Cela nous aidera à assurer que la liste des établissements à service complet dans la province est aussi complète et précise que possible.

La liste actualisée des établissements à service complet et à service sur demande est disponible sur notre site Web www.gnb.ca/conseil.

Joyeuses Fêtes!



Alors que s'achève l'année 2010, les membres et le personnel du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées aimerait vous souhaiter de Joyeuses Fêtes. Notre bureau sera fermé les 24 et 27 décembre.

Avec toutes les festivités de cette période de l'année, nous vous prions de bien planifier vos sorties. Si vous avez besoin de vous faire raccompagner chez vous, demandez à quelqu'un d'être le conducteur désigné, appelez un taxi, prenez les transports en commun, marchez ou téléphonez à Opération Nez Rouge. Ce service est offert dans les régions de Fredericton, d'Oromocto, de Moncton, de Saint John et d'Edmundston. Il s'agit d'un service gratuit qui a pour but d'aider



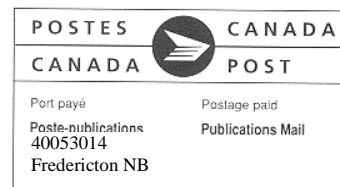
les gens qui ont pris un verre à rentrer chez eux en toute sécurité pendant le temps des Fêtes. Dans la région de Fredericton, composez le 443-NOSE (6673) aux dates désignées. Pour plus de renseignements ou pour obtenir le numéro de la personne-ressource dans votre région, visitez <http://www.operationnezrouge.com/fr/>.

Nos meilleurs voeux pour 2011!





Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
440, rue King, bureau 648, Fredericton (N.-B.) E3B 5H8
Téléphone : (506) 444-3000 ou 1-800-442-4412
Télécopieur : (506) 444-3001
Courriel : pcsdp@gnb.ca
Site Web : www.gnb.ca/conseil
Rédaction : Christyne Allain
Conception et mise en page : Kristin Colwell



Nous serions heureux de recevoir pour notre bulletin des articles sur n'importe quel sujet concernant les personnes handicapées. Ce bulletin peut être disponible en médias substitués. Veuillez le faire circuler dans votre bureau et auprès de vos amis.



AVIS

L'édition de septembre 2010 du *Répertoire des services offerts aux personnes ayant des handicaps au Nouveau-Brunswick* est disponible. Si vous voulez en recevoir un exemplaire, veuillez retourner le formulaire suivant dûment rempli au bureau par télécopieur ou par courrier.

Nom : _____

Organisation : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____ Langue : Anglais _____ Français _____

Renvoyez au : Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
440, rue King, bureau 648, Fredericton (N.-B.) E3B 5H8
Télécopieur : (506) 444-3001 Courriel : pcsdp@gnb.ca

Les mises à jour sont disponibles sur demande pendant l'année.